



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ligne Maubeuge Paris

Question écrite n° 120772

## Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat alerte M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur la suppression par la SNCF de quatre allers-retours sur la liaison Maubeuge-Paris à compter du 12 décembre 2011. Cette décision prise sans qu'aucune concertation préalable avec les élus et les usagers n'ait été conduite vient remettre en cause l'unique voie moderne de transport reliant l'Avesnois à Paris et au reste de la France. Elle est d'autant plus incompréhensible que lors des précédentes interventions des parlementaires de la Sambre-Avesnois sur ce sujet, M. le ministre a toujours assuré de son intérêt pour cette liaison ferroviaire et de sa volonté de la pérenniser et de la dynamiser, notamment grâce à l'entrée en vigueur de la convention sur les trains d'équilibre du territoire. C'est pourquoi il lui demande ses intentions d'action envers la SNCF pour l'amener à revenir sur les suppressions annoncées et ainsi éviter à la Sambre-Avesnois de se retrouver toujours plus enclavée.

## Texte de la réponse

La mise en oeuvre du service annuel 2012, qui est intervenue le 11 décembre 2011, a entraîné des évolutions par rapport au service annuel 2011 afin de repenser et d'optimiser l'offre de transport. L'offre sur la liaison Paris-Maubeuge en 2012 est ainsi de 5 allers-retours TET en semaine, contre 7 en 2011. Ainsi, seuls deux allers-retours ont été supprimés, et non 4. Cette rationalisation de l'offre proposée en 2012 se justifie au regard de la comparaison avec d'autres lignes de consistance semblable, notamment la ligne Paris-Boulogne, composée de 5 allers-retours. L'offre de service sur cette ligne, qui transporte un nombre de clients similaire à celui enregistré sur Paris-Maubeuge, permet d'assurer une desserte correctement dimensionnée et répondant aux attentes des voyageurs. Une attention particulière a été apportée, dans le cadre de cette réorganisation, au maintien de la qualité des prestations de service offertes aux voyageurs tant en termes d'horaires que de capacité. Ainsi, la SNCF a intégralement réaffecté les voitures n'effectuant plus de voyages à l'augmentation de la capacité moyenne des trains. Depuis le 11 décembre, les trains entre Paris et Maubeuge sont ainsi composés de 9 à 10 voitures, permettant aux clients de voyager dans de meilleures conditions de confort. Cette uniformisation de la composition des rames présente par ailleurs l'avantage d'assurer un fonctionnement plus régulier et plus fiable des trains.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Pérat](#)

**Circonscription :** Nord (24<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 120772

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 octobre 2011, page 11270

**Réponse publiée le** : 21 février 2012, page 1671